

Règlement du jeu concours « Jeu concours Axial Flow CASE IH » organisé par CASE IH France

Article 1 - Organisation

La société CNH Industrial France — CASE IH — situé au 16-18, rue des Rochettes 91150 MORIGNY-CHAMPIGNY - Siret : 695480244, de loi 1901, organise du 15 juin au 31 août 2020, un jeu concours.

Article 2 — Participants et conditions de participation

Le jeu concours est ouvert à tous agriculteurs en activité, majeures (plus de 18 ans), résidant en France Métropolitaine, à l'exception des personnels des sociétés ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation. Toute personne, ayant rempli son inscription sur le mini-site de Case IH (<https://home-page.caseih-offres.fr/>) et rempli et envoyé le fond de formulaire présent sur la page <https://jeu-concours-axial-flow.caseih-offres.fr/> sont éligibles au jeu concours.

Une seule participation possible par personne. L'élimination immédiate du participant aura lieu si une tricherie est avérée.

Article 3 — Dotation

Le jeu concours est doté de 20 lots identiques d'une valeur globale de 109,59 € TTC :

- Modèle réduit de l'Axial-Flow 1460 de Case IH échelle 1/32^e.

Le tirage au sort aura lieu la semaine suivant l'issue du jeu-concours, soit entre le 1^{er} et le 8 septembre 2020 au siège social de Case IH France, en présence de Gaëlle Cordonnier, Responsable Communication / Communication Manager de l'entreprise CNH Industrial France — CASE IH France, et de plusieurs témoins pour attester de sa conformité et de son bon déroulé.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par gagnant.

S'il y a l'existence d'une tricherie avérée, l'inscription de la personne concernée sera retirée et considéré comme nul.

Les gagnants seront contactés par téléphone ou par courrier par le concessionnaire de son secteur pour les informer de venir retirer leur lot directement en concession.

Article 5 — Retrait des lots

La date limite de retrait des lots est fixée au 31 décembre 2020. Les personnes souhaitant récupérer leur lot, qui ne se seront pas manifesté avant cette date, se verront déchu de leur droit, et perdront la propriété du bien. La société remettra en jeu lors de prochaines opérations, les lots non réclamés.

Les lots sont à retirer chez le concessionnaire de la zone du gagnant, ou expédiés selon les cas.

Article 6 — Limitation de responsabilité

L'entreprise CASE IH France se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée.

Article 7 — Contestation et litige

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par manuscrit, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à CNH Industrial France, CASE IH France, 16-18 rue des Rochettes, 91150 MORIGNY-CHAMPIGNY.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger remboursement de ce dernier.

Article 8 — Dépôt et consultation du règlement

Ce règlement est déposé auprès de l'huissier S.C.P. Patrick PELLAUX, 29, rue Vacheresse - BP 274 - Entrée des bureaux : 7 bld du Général de Gaulle - 77463 LAGNY-SURMARNE CEDEX.

Ce règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, auprès de Gaëlle Cordonnier, Responsable Communication / Communication Manager de l'entreprise CNH Industrial France, CASE IH France.

Article 9 — Informations personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu concours sont traitées conformément à la loi n o 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n o 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce jeu concours, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participants bénéficient auprès de l'Organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant, ils apparaîtront sur la liste des participants et recevront une confirmation de participation par mail.